

CORRIGENDUM Numéro 1

Référence de publication : GIN170091T-10067

Lieu(x) d'exécution : Guinée

Objet : Marché de services relatif à la « formation du personnel et création d'emplois au sein de l'entreprise sur l'axe Conakry - Kindia - Mamou - Labé »

Le Cahier Spécial des Charges est modifié/corrigé comme suit :

Paragraphe : 4.10.2 – Délais d'exécution (art.147)

Lire :

Les services doivent être exécutés dans un délai de **395 jours calendrier pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5** à compter du jour qui suit celui où le prestataire de services a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du prestataire de services pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Au lieu de :

Les services doivent être exécutés dans un délai de de **395 jours calendrier pour les lots 1, 3, 4 et 5 et 520 jours calendrier pour le lot 2** et à compter du jour qui suit celui où le prestataire de services a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du prestataire de services pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Tous les autres termes et conditions du cahier spécial des charges demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du cahier spécial des charges.